



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 26 novembre Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35
Nombres de présents : 33

Nuls – Blancs – Abstention : 0
Exprimés : Pour 33 – Contre 0

Présents : Mesdames BELLIOU-DELACOUR Nicole, BIHEL Catherine, CASTELEIN Christèle, GRUNEWALD Martine, LAINE Sylvie, MAHIER Manuela, MARTIN MORVAN Véronique, PIC Anna, THOMINET Odile et Messieurs ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Éric, CATHERINE Arnaud, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HEBERT Dominique, LAMORT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LEJAMTEL Ralph, LEMYRE Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, MABIRE Edouard, MARGUERITTE David, MAUQUEST Jean-Pierre, LERENDU Patrick.

Excusés : Mesdames LEROSSIGNOL Françoise et MOUCHEL Evelyne.

Réf – n° B58_2020

OBJET : Financement de l'édition de la thèse de Mme Sabrina DELACOTTE « De la voile aux étoiles. La famille Liais, dynastie-phare de Cherbourg (1780-1907) » aux Editions OREP

Exposé

Contexte :

Madame Sabrina DELACOTTE, chercheuse en Histoire, a soutenu avec succès en 2016 sa thèse de doctorat devant un jury national réuni à l'Université de Caen dans le cadre de l'École doctorale histoire, mémoire, patrimoine et langage.

Son intitulé, « Une dynastie de négociants à Cherbourg : les Liais, du comptoir à la notabilité politique (vers 1780-1907) », est le reflet de son contenu. Cette thèse retrace l'histoire d'une famille de négociants et armateurs de Cherbourg sur cinq générations entre 1780 et 1907 : la famille Liais.

La famille Liais fut non seulement la principale famille de négociants de Cherbourg au XIX^{ème} siècle, mais aussi la plus éminente famille de la ville. Elle donna des négociants, des hommes politiques, des marins, des scientifiques, des artistes. Elle connut également une expansion géographique vers le Brésil et Tahiti.

Les recherches de Mme DELACOTTE apportent donc un éclairage utile sur la société cherbourgeoise au XIX^{ème} siècle.

Partenariat :

Cette démarche d'édition fait écho à la volonté de l'Agglomération de promouvoir le patrimoine du Cotentin. Ce projet entre pleinement dans la compétence de valorisation du patrimoine.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR), l'Agglomération a défini un cadre pour intervenir et soutenir la publication de thèses concernant notre territoire (fiche-action n°15).

Comme pour la thèse de Madame Annick PERROT, ce projet est porté par les Editions OREP, une maison d'édition reconnue qui dispose d'un vaste réseau de diffusion auprès des librairies.

Le projet des Editions OREP est de faire paraître l'ouvrage au printemps 2021. Les Editions OREP envisagent un livre de plus de 540 pages, pour un tirage compris entre 400 et 500 exemplaires.

Plusieurs partenaires soutiennent déjà l'éditeur (les familles Liais et Griffart, la commune de la Hague, l'auteur). L'apport de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la coédition s'élèvera à **2 500 € TTC** (sous la forme d'une commande). Cette participation correspond au montant indiqué dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En contrepartie, le soutien de la CA du Cotentin figurera sur la 4^{ème} de couverture et quelques exemplaires seront remis à l'Agglomération.

La somme allouée sera versée directement à l'éditeur après signature d'une convention.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2020_061 du 13 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Dit** que la dépense de 2 500 euros sera prélevée sur le budget de la Direction Tourisme Nautisme et Outils d'Attractivité (LdC 76879),

- **Autorise** le Président, la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec les Editions OREP et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,



Le Président,

David MARGUERITTE